

00 0 115

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n°2019.04.16_04**

Le seize avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Madame REGAZZONI Fabienne, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David ;
formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t excusé(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette (pouvoir à Madame BUSALB Corinne), Monsieur CARRABIN André (pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal), Monsieur GHEZZI Rémi (pouvoir à Monsieur TORDJMANN David), Madame MOLLIER Annick (pouvoir à Madame BLANC Lina), Monsieur PAVIOL Franck (pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie)

Étai(en)t absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur CREMONE Michel

Secrétaire de Séance : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 10 avril 2019.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 13 (treize)

Votants : 18 (dix-huit)

Pour : 18 (dix-huit)

Abstentions : 0 (zéro)

Contre : 0 (zéro)

Rapporteur : Monsieur François RIEU, Maire

**OBJET : SUBVENTIONS A ACCORDER A L'ASSOCIATION LA GRIGNOLAINE ET A
L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GRIGNON**

Vu la délibération n°20181212.08 prise par le Conseil municipal réuni le 12 décembre 2018 relatif au concours financier de la Commune de Grignon à l'Association « Amicale du personnel de Grignon » - Conclusion d'une convention-Période 2019-2021.

Vu la délibération n°2019.03.29_06 prise par le Conseil Municipal réuni le 29 mars 2019 approuvant le Budget primitif-Budget principal de l'exercice 2019.

Considérant les crédits ouverts au Budget primitif-Budget principal de l'exercice 2019 pour un montant de 25 000 €.

Considérant le projet de classe de découverte pour 55 enfants de l'école primaire (classes de CE1 et CE2).

Considérant l'appel de fonds de l'Association la Grignolaine d'un montant de 3 600 €.

Considérant la convention passée entre la Commune de Grignon et l'Amicale du personnel pour l'attribution de bons d'achats et de chèques vacances au personnel communal.

Considérant l'appel de fonds émis par l'Amicale du personnel de la Commune de Grignon d'un montant de 6 200 €.

Ouï cet exposé,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité ;**

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions suivantes :

- 3 600 € à l'Association de la Grignolaine pour le financement de la Classe découverte.
- 6 200 € à l'Amicale du personnel de la Commune de Grignon.

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le 17 Avril 2019

A Grignon, le 16 avril 2019
Le Maire,

Monsieur François RIEU

